CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

PRISE DE POSITION DU CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES SUR SON ABOLITION

5 mai 2010

RECHERCHE ET RÉDACTION
Frédérick Nolet et Ralph Rouzier

COLLABORATION
Georgette Philippe

ÉDITION ET MISE EN FORME DU DOCUMENT
Frédérick Nolet et Ralph Rouzier

RÉVISION LINGUISTIQUE
Vincent Ross

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.04
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-5634
Télécopieur : 514 873-3469
Courrier électronique : info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca
Site Internet : www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca

ISBN : 978-2-550-58871-9
Dépôt légal – Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2010

Table des matières

Mise en contexte v

Comment se porte la création de richesse au Québec ? 1

Comment se porte la croissance démographique au Québec ? 3

Portrait d'un Québec diversifié dans un contexte de création de richesse, de vieillissement et de non-intégration de la diversité dans l'activité économique 5

Le Conseil des relations interculturelles : un partenaire incontournable dans une stratégie de création de la richesse et d'intégration de la diversité sur le marché du travail 8

Attaquer l'intervention de l'État dans l'économie et son action correctrice des inégalités : un vieux réflexe historique devant le changement 11

Annexe 1- Les membres du Conseil des relations interculturelles 15

MISE EN CONTEXTE

Créé par une loi en 1984, le Conseil des relations interculturelles (Conseil) a pour mission de conseiller le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles sur toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants, notamment quant au rapprochement interculturel et à l'ouverture au pluralisme.

Dans le cadre du budget 2010-2011, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Mme Monique Gagnon-Tremblay, a annoncé la restructuration, l'abolition ou la fusion de 28 fonds ou organismes.

Pour mettre en oeuvre cet effort de restructuration, le gouvernement déposera, d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi omnibus permettant, selon le cas, l'abolition d'organismes et de fonds, leur regroupement ou leur intégration.

Le budget précisait que le Conseil serait aboli et que ses activités seraient transférées au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Or, avec l'abolition de sa loi constitutive, les activités du Conseil disparaîtront tout simplement du fait de sa trop grande proximité avec le MICC.

C'est pourquoi les membres ont unanimement décidé de faire état publiquement de leur prise de position qui se veut à l'opposé de celle du gouvernement. Ils sont tous contre le fait d'abolir le Conseil et d'intégrer ses activités à celle du MICC.

LE CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES DU XXI[E] SIÈCLE : UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE DANS UNE STRATÉGIE DE CRÉATION DE LA RICHESSE

Pour ce qui est du Canada, il était estimé que l'impact économique résultant uniquement de la sous-utilisation des compétences des immigrants se chiffrait entre 2 milliards et 3,4 milliards de dollars annuellement.

Reitz, J. G., "Tapping Immigrants' Skills. New Direction for Canadian Immigration Policy in the Knowledge Economy", *IRPP Choices*, Vol. 11, N° 1, 2005, p. 1-18 et Jiménez, M., "VoteSmart: the issue. Is the current model of immigration the best one for Canada?" *The Globe and Mail*, 12 décembre 2005, p. A7.

COMMENT SE PORTE LA CRÉATION DE RICHESSE AU QUÉBEC ?

Au cours du XX[e] siècle, au Québec, quatre décennies ont connu des taux de croissance du revenu personnel réel par habitant[1] de plus de 50 % : 1900-1910, 1940-1950, 1960-1970 et 1970-1980. Cependant, depuis la fin des années 1970, nous atteignons difficilement une croissance décennale de 15 %[2].

Les années 1980 ont vu s'amorcer une période de ralentissement de l'économie mondiale et de celle du Québec. C'est pourquoi, plus particulièrement depuis les années 1990, « *on compte sur la mondialisation et le libre-échange pour insuffler à l'économie l'énergie qui sortira le Québec d'une période de stagnation* »[3].

En 2008, le produit intérieur brut[4] (PIB) réel du Québec était de 268,6 G$ CA et il représentait 19 % du PIB du Canada. Ce résultat positionnait le Québec en 44[e] position dans le monde[5].

Au cours des cinq dernières années, la croissance annuelle moyenne du PIB était de 1,7 %, positionnant le Québec au 82[e] rang mondial en termes de développement économique[6].

---

[1] Dauphin, R., *La croissance de l'économie du Québec au 20[e] siècle*, Institut de la Statistique du Québec, Gouvernement du Québec, 2002, p. 3.

[2] Dans la catégorie des décennies qui affichaient des performances inférieures à 20 %, on retrouve les décennies de 1980-1990 avec 13,1 %, 1990-2000 avec 15,0 % et bien sûr, la grande dépression dans la décennie de 1930-1940 avec 2,0 %.

[3] Dauphin, R., *Op. cit*, p.16.

[4] Le Produit intérieur brut (PIB) représente la taille d'une économie puisqu'il considère tant la demande intérieure d'un territoire que le solde de son commerce extérieur.

[5] Caron J. et C. Charest, « La performance du Québec », dans *Le Québec 2010 – Portrait sans complaisance*, Focus stratégique 2010, Secor, 2010, p. 12.

[6] Ibid.

Quant au PIB réel par habitant[7], il était de 34 657$ CA, positionnant les Québécois au 27e rang mondial pour leur niveau de vie, alors que le Canada se classait au 14e rang[8]. Le PIB par habitant au Québec est toujours en croissance, mais aussi en perte de vitesse si on le compare à celui d'autres sociétés industrialisées.

En 2008, la province accusait un déficit commercial[9] de 26,3 G$ CA (incluant le déficit des échanges interprovinciaux de plus de 3 G$ CA), c'est-à-dire que le Québec avait exporté pour 142,7 G$ CA et importé pour 169,0 G$ CA de biens et services[10]. Question « *d'insuffler de l'énergie à l'économie en misant sur la mondialisation* »[11], il y a encore place à l'amélioration, notamment en se mettant à vendre davantage plutôt qu'à acheter de l'étranger. Depuis près de 25 ans, le Québec a eu passablement de difficulté, puisque la balance commerciale ne fut excédentaire que pour huit années, parmi lesquelles 1995, 1996 et de 1998 à 2002[12].

Le Conseil est persuadé que des améliorations importantes sont à apporter et que le Québec, principalement les entreprises, dans un tel contexte, ne peuvent se priver d'expertise et de connaissances pouvant leur permettre d'affronter le XXIe siècle.

Première source de création de richesse, les entreprises québécoises sont confrontées à plusieurs défis :

- la structure industrielle du Québec se compose à 90 % de PME, mais la valeur ajoutée manufacturière provenant de celles-ci demeure moindre que celle des grandes entreprises[13].
- La structure industrielle du Québec est diversifiée mais les deux premières activités industrielles sont les activités de fabrication (18 % du PIB) et les activités de finances et d'assurances (17 % du PIB), deux secteurs qui ont connu leur part de difficultés dans le contexte actuel de l'économie internationale. Soulignons que les troisième et quatrième activités sont relatives aux soins de santé et d'assistance sociale (7,9 %) et les administrations publiques (6,7 %), deux secteurs publics[14].
- Si l'on ne considère que les échanges internationaux (excluant donc les échanges interprovinciaux), le Québec est le 40e exportateur dans le monde[15].
- Alors que les services (par rapport aux biens) représentent près de 70 % du PIB du Québec en part relative, ceux-ci ne comblent qu'un faible pourcentage (24,3 %) des exportations[16]. Pourtant, plusieurs personnes immigrantes ou identifiées à une minorité visible en situation de chômage et qualifiées dans le secteur des services (professionnels, scientifiques et techniques, par exemple) pourraient être mobilisées

---

[7] Le PIB par habitant est un indicateur du niveau de vie et donne une valeur indicative du pouvoir d'achat des habitants d'un territoire.
[8] Caron J. et C. Charest, *Op. cit.*, p. 12.
[9] Et ce depuis l'année 2003.
[10] Caron J. et C. Charest, *Op. cit.*, p. 29.
[11] Dauphin, R.. Op. cit, p.3.
[12] Caron J. et C. Charest, *Op. cit*, p. 30.
[13] Idem, p. 16.
[14] Idem, p. 15.
[15] Idem, p. 29.
[16] Idem, p. 29.

afin d'augmenter la performance des entreprises sur ce point, grâce à leur expérience de certains marchés extérieurs.

- Les provinces canadiennes et les États-Unis sont de loin les principaux partenaires commerciaux du Québec. En 2008, 36,9 % des exportations totales du Québec étaient dirigées vers les autres provinces canadiennes et 72,2 % des exportations internationales vers les États-Unis[17]. Le Québec exporte peu vers des pays aux économies émergentes, comme la Chine (1,4 %) alors que ce pays atteint une croissance économique de plus de 10 % depuis quelques années déjà.

COMMENT SE PORTE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE AU QUÉBEC ?

Le Québec est une société vieillissante. Malgré la dynamique de vieillissement, le taux d'accroissement total de la population est à la hausse, une hausse constante depuis 2005, passant de 0,59 % en 2005 à 0,85 % en 2008[18]. La dynamique de l'accroissement total est le résultat d'une double action. Premièrement, le solde des naissances et des décès, où l'on observe un regain des naissances (depuis 2004) et une stabilité du taux de mortalité. Puis, deuxièmement, le solde migratoire, qui est relativement stable depuis les trois dernières années.

Pour contrer les effets négatifs du vieillissement, le gouvernement du Québec s'est activé, ces dernières années, à instaurer plusieurs politiques dont une en immigration. En 2010, le Québec a fait le choix d'augmenter ses niveaux d'immigration jusqu'à 55 000 personnes. Face à ce choix, la politique d'immigration du Québec a bien démontré sa capacité d'attraction mais, malgré les efforts, elle se heurte à des difficultés d'intégration, principalement sur le marché du travail. C'est à se demander comment les personnes immigrantes peuvent contribuer à la création de richesse et en profiter.

La migration nette[19] est le résultat de deux types de mouvements : les migrations internationales et les migrations interprovinciales. Depuis 20 ans, la première a été source de gains de population (+38 506 personnes en 2008), alors que la seconde a entraîné des pertes (-11 909 personnes en 2008)[20]. Si le Québec attire des immigrants, il perd donc aussi une partie de sa population (y compris immigrante) au profit des autres provinces canadiennes, puisque le solde migratoire interprovincial est négatif.

On peut raisonnablement se poser la question à savoir si le Québec, d'une certaine façon ne serait pas « *une porte d'entrée* » pour le Canada, pour certains immigrants du moins. On peut se demander aussi comment le gouvernement compte récupérer ces compétences et ce savoir-faire que ces personnes immigrantes pourraient nous procurer dans notre stratégie de création de richesse ou encore dans le rétablissement de la croissance démographique.

---

[17] Caron J. et C. Charest, *Op. cit.*, p. 34.
[18] Le Taureau, A. et P. Collas, « *L'état démographique du Québec* », dans *Le Québec 2010 – Portrait sans complaisance*, Focus stratégique 2010, Secor, 2010, p. 2.
[19] La migration nette est une mesure qui ne comptabilise pas les travailleurs temporaires.
[20] Le Taureau, A, et P. Collas, *Op. cit.*, p. 2.

Il ne faut pas perdre de vue qu'au cours des dernières années, l'immigration est devenue une composante interne permanente de la société québécoise en raison des problèmes économiques et démographiques. L'influence du droit commercial international et des priorités d'intégration économique a un impact sur la définition des enjeux et des modalités migratoires. Le Québec est en concurrence avec plusieurs autres régions dans le monde pour recruter et accueillir les meilleurs talents. La sélection des candidats à l'immigration se fait de plus en plus sur la base de ceux qui auront les meilleures chances de trouver un emploi. Les entreprises doivent adapter leur capacité de recrutement, tout en développant des outils pour rejoindre et intégrer efficacement les minorités ethnoculturelles, ce que soutient le Conseil depuis plus de cinq ans.

Qu'il s'agisse donc de création de la richesse ou de contribuer à atténuer les problèmes d'ordre démographique, l'immigration fait partie des solutions que les sociétés occidentales ont retenues. L'enjeu démographique est une préoccupation centrale, ce que le gouvernement du Québec a traduit dans son plan gouvernemental pour l'emploi[21]. On y indique, entre autres, que tant le vieillissement de la population que le faible taux de natalité se traduiront à terme par une pénurie de main-d'œuvre[22], ce qui aura donc un effet direct sur la création de la richesse.

Avant la crise économique de 2008, il était estimé que 700 000 postes seraient à combler au Québec entre 2007 et 2011[23]. Entre 2008 et 2017, il était prévu que 1 300 000 postes seraient à combler, dont 1 000 000 répondront à une « *demande de remplacement* » et 300 000 à une « *demande d'expansion* »[24].

Un examen rapide des diagnostics effectués par la trentaine des comités sectoriels de main-d'œuvre au Québec, bien qu'ils aient été réalisés pour la plupart avant la crise économique de 2008, démontre une préoccupation importante en ce qui concerne le recrutement et la rétention du personnel, notamment en raison du vieillissement de la main-d'œuvre. C'est notamment le cas du commerce de l'alimentation : « *Comme la plupart des autres secteurs industriels, l'industrie devra faire face au vieillissement général de la main-d'œuvre, au manque de ressources humaines et au problème de rétention des employés pour certains postes.* »[25]

---

[21] Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, *L'emploi : passeport pour l'avenir. Orientations stratégiques du plan gouvernemental pour l'emploi*, Québec, Direction des communications, 2005, 91 p.

[22] Le concept « rareté de main-d'œuvre », qui correspond à une situation de taux de chômage faible, serait préférable à celui de pénurie qui est difficile à circonscrire. Au concept de rareté, il faudrait ajouter celui de « difficultés de recrutement », qui correspond à des postes vacants de longue durée, et celui de « problèmes de rétention », qui correspond au roulement élevé du personnel. Source : Grenier, A. « De la surabondance à la pénurie de main-d'œuvre? Éléments de réflexion », Présentation à la conférence *Pénurie de main-d'œuvre qualifiée — Un enjeu capital*, ASDEQ-Montréal, 5 février 2009, 39 p.

[23] http://www.emploiquebec.net/francais/imt/publications/perspective.html.

[24] Roy, N., « Le marché du travail au Québec : évolution récente et perspectives », *64e Congrès des relations industrielles*, Université Laval, avril 2009.

[25] http://www.csmoca.org/francais/ind_tendances.html.

D'autres avançaient qu'une pénurie de main-d'œuvre commencerait à se généraliser dès 2010[26], affectant évidemment plus particulièrement les organisations dans lesquelles les taux de départs à la retraite seront élevés. Entre autres, étant donné que « *les travailleurs avec la plus grande ancienneté ont, en moyenne, progressé davantage dans la hiérarchie de leur organisation, les groupes professionnels des niveaux les plus élevés seront les premiers touchés* »[27].

Il était également prévu que le Québec pourrait connaître un déficit de 363 000 travailleurs d'ici 2030, ce qui équivaudrait alors à 8,5 % de sa population active[28]. La moitié de la capacité de croissance de l'économie québécoise pourrait alors chuter.[29].

Lorsqu'il est question de création de la richesse, on ne peut donc se permettre de laisser en plan une partie de la main-d'œuvre, notamment celle identifiée aux minorités ethnoculturelles. Il faut donc mettre tous les efforts en place afin d'intégrer cette partie de la population active, voire inactive dans le cas de celles et ceux qui ont abandonné la recherche d'emploi par découragement. Qu'ils se retrouvent sans emploi ou embauchés en deçà de leurs compétences, cela constitue une perte pour les individus, mais aussi pour l'économie et la société québécoise. Pourtant, rappelons que la diversification du personnel peut contribuer à la productivité des organisations pour autant qu'elle « *soit associée directement à des stratégies clés pour l'entreprise sur le plan de la gestion des ressources humaines, du marketing ou du commerce* »[30].

PORTRAIT D'UN QUÉBEC DIVERSIFIÉ DANS UN CONTEXTE DE CRÉATION DE RICHESSE, DE VIEILLISSEMENT ET DE NON-INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Malgré le fait que les États-Unis soient la principale terre d'accueil de la migration internationale en 2006, la figure 1 indique qu'ils se retrouvent au 4e rang des pays industrialisés en ce qui a trait au pourcentage de personnes nées à l'étranger, derrière le Canada[31]. Le Québec se classait, en 2006, dans les dix premières régions d'établissement. Pour reprendre le langage de la communauté des affaires, il s'agit bien là d'un avantage concurrentiel de taille qu'il faut maximiser. La création de réseaux d'affaires à l'étranger de toute taille en est un exemple concret.

---

[26] Browarski, S., « Du baby-boom au déficit de main-d'œuvre : Pénurie de main-d'œuvre imminente au Québec », *Le Conference Board du Canada*, 2007, 9 p.

[27] Wannell, T. et M. Gravel, *Expérience en gestion et diversité dans une organisation qui vieillit : Une analyse de microsimulation*, Ottawa, Statistique Canada (Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail), 2002, p. 2.

[28] http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/article/20071219/LAINFORMER/71219090/5891/LAINFORMER01

[29] http://www.ledevoir.com/2007/12/20/169331.html.

[30] Conseil des relations interculturelles, *Avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle*, Rouzier R. et collaborateurs (recherche et rédaction), Gouvernement du Québec, 2007, p. 31.

[31] Perspective Monde – Université de Sherbrooke. Les pourcentages du Québec et de l'Ontario proviennent des données du recensement de 2006.
(http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/stats/0/2006/fr/1/carte/SM.POP.TOTL.ZS/x.html).

Depuis une trentaine d'années, le portrait de la diversité ethnoculturelle au Québec s'est complexifié en raison de la diversification des pays de provenance des immigrants et de l'augmentation des niveaux d'immigration.

Figure 1 Classement des pays et, à des fins de comparaison, de deux provinces canadiennes, selon le pourcentage de personnes nées à l'étranger en 2006

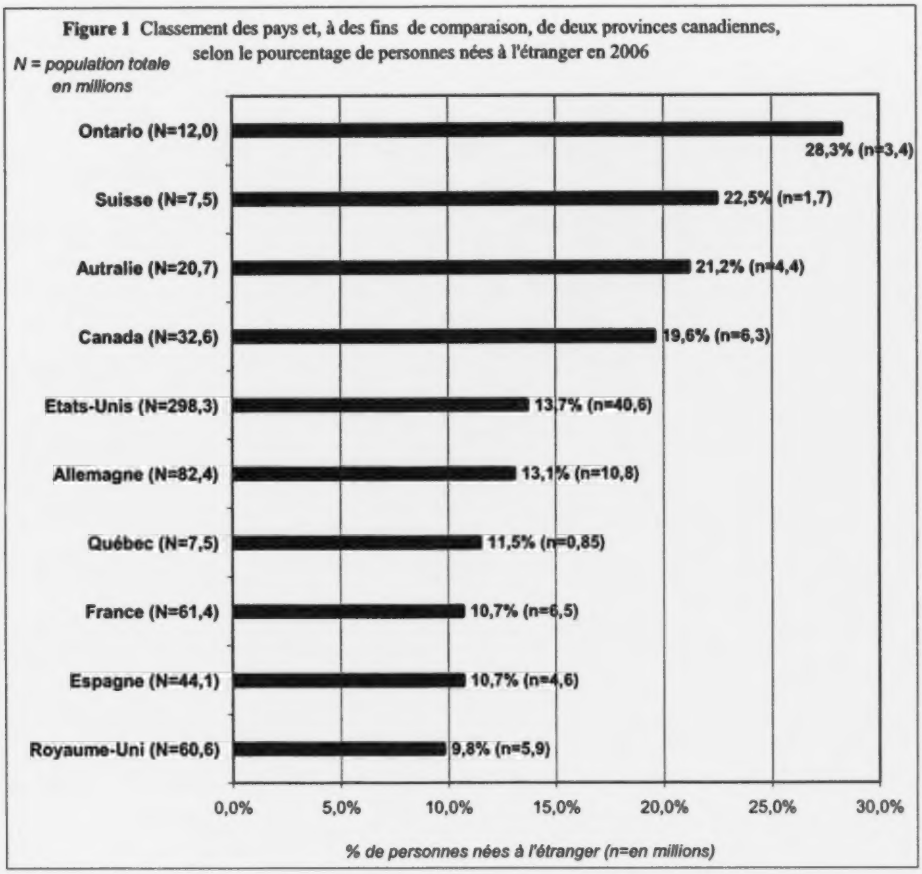

Le Conseil évalue que plus de 30 % de la population québécoise pouvait être identifiée à une minorité ethnoculturelle en 2006, qu'il s'agisse d'immigrants ou non. Le poids démographique des minorités va encore croître au cours des prochaines années. En 2007, 25,6 % des enfants nés au Québec avaient au moins un parent né à l'étranger, comparativement à 12,6 % en 1980, soit le double.

La diversification des continents de naissance des immigrants engendre donc un métissage plus grand au sein de la société, mais aussi une présence plus marquée de personnes identifiées aux minorités visibles, immigrantes ou non. Nous soulignons ce point parce qu'il s'agit d'une catégorie sociale dont le Québec semble ne pas avoir mesuré les contributions potentielles dans un projet collectif de création de la richesse.

Alors que le Québec vient de faire le choix de miser sur l'immigration pour combler un déclin démographique et permettre aux entreprises de surmonter des pénuries de main-d'œuvre, des défis importants sont présents et ce, depuis plusieurs années pour les personnes identifiées à une minorité visible sur le marché du travail. Malgré les difficultés rencontrées par les entreprises, des recherches ont établi « *un lien entre les changements dans les pays d'origine et le statut de minorité visible des nouveaux immigrants et la discrimination raciale systémique menant à une pénurie de possibilités d'emploi et à de hauts taux de pauvreté.* »[32]. Cela constitue une perte et un coût, tant pour la société que pour les personnes discriminées elles-mêmes.

Pourtant, à la fin des années 1990, l'économie s'améliorait, ce qui aurait dû se traduire par une amélioration du bien-être économique en général. Au contraire, la richesse s'est concentrée. Depuis 1996, la situation des personnes identifiées aux minorités visibles, tout comme la situation de l'ensemble de la population, s'est améliorée sur le marché du travail. Le taux d'activité de ces premières est passé de 59 % en 1996 à 65,8 % en 2006, dépassant même légèrement celui de l'ensemble de la population qui est passé de 62,3 % en 1996 à 64,9 % en 2006[33].

Le taux de chômage en 1996 était, dans l'ensemble de la population, de 11,8 % alors qu'il était le double chez les personnes identifiées aux minorités visibles avec 22,4 %[34]. Dix ans plus tard, en 2006, le taux de chômage de l'ensemble de la population est descendu à 7,0 %, tout comme celui des minorités visibles, qui est descendu à 13,1 %[35]. Cette situation peut être attribuée au contexte économique au Québec, qui est favorable à l'emploi. Mais notons que le taux de chômage des minorités est toujours demeuré, sur une période de dix années, le double de celui de l'ensemble de la population. La progression du taux de chômage chez les minorités visibles a été réduite[36], mais l'écart séparant ce groupe de l'ensemble de la population n'a jamais été éliminé.

La sélection des candidats à l'immigration se fait de plus en plus sur la base de ceux qui auront le plus de chances de trouver un emploi. La flexibilité est au centre des politiques élaborées, entre autres, par le gouvernement canadien, dans le but de répondre « juste à temps » aux besoins fluctuants du marché du travail. En principe, les travailleurs temporaires ne chôment pas, mais cela ne vient en rien améliorer le sort des chômeurs identifiés aux minorités ethnoculturelles qui sans doute pourraient aussi répondre aux offres d'emplois.

---

[32] CCDS, *La dynamique de la pauvreté urbaine dans les années 1990 : Un profil canadien*, Ottawa, 2008, p. 19.

[33] Statistique Canada, *Recensement de la population de 2006*, Produit no 97-562-XCB2006017 au catalogue de Statistique Canada.

[34] Chamard, R. et L. Frenette, *L'équité en emploi : de l'égalité de droit à l'égalité de fait – Résumé*, Avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Conseil des relations interculturelles, 1999, p. 4.

[35] Statistique Canada, *Recensement de la population de 2006*, Produit no 97-562-XCB2006017 au catalogue de Statistique Canada

[36] Notons que ce fait ne concerne pas tous les groupes des minorités visibles, dont les personnes d'origine arabe qui affichaient, en 2006, le taux de chômage le plus élevé avec 17,7 %. (Statistique Canada, Recensement 2006).

Comme l'indique la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, on constate que, sans que cela soit relié à des comportements individuels intentionnels, dans plusieurs entreprises et organisations, les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées et les Autochtones sont, à compétence égale, absents de certains emplois ou ont des perspectives d'avancement moins nombreuses. Pour ces groupes, la discrimination est loin d'être un acte isolé, elle tire son origine dans des systèmes, des pratiques et des règles qui ont pour effet de les maintenir dans une situation d'inégalité.

LE CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES : UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE DANS UNE STRATÉGIE DE CRÉATION DE LA RICHESSE ET D'INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le MICC compte plusieurs ressources pour conseiller le gouvernement, mais il demeure principalement un administrateur de mesures et d'opérations. C'est pourquoi, depuis 1984, le Conseil a pour mission « *de conseiller le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles sur toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants, notamment quant au rapprochement interculturel et à l'ouverture au pluralisme* ».

Le Conseil représente une ressource complémentaire et autonome pour bien évaluer le capital humain réel de la société québécoise, en identifiant les compétences et les savoirs qui existent au sein de la population immigrante. Il a démontré, à plusieurs reprises, que la société est en mesure de les intégrer de manière positive, dans une perspective de création collective de richesse.

Le Conseil approuve l'initiative du gouvernement de vouloir surmonter les défis auxquels est confronté le Québec. Cependant, le choix d'abolir plus d'une vingtaine de conseils et d'organismes du gouvernement, c'est-à-dire démanteler des instruments collectifs que les Québécois se sont donnés pour créer et redistribuer la richesse, est discutable.

À titre d'organisme-aviseur depuis 1984, le Conseil est une instance qui est prête à affronter avec force les défis du Québec au XXI[e] siècle. Ses réalisations ont contribué au développement économique et social du Québec :

- le Conseil est implanté dans des réseaux du milieu depuis plus de 25 ans, il est un trait d'union entre le gouvernement et la société civile représentant les communautés ethnoculturelles;
- il assure une mission de consultation et de recherche avec un statut autonome et permanent;
- il a développé une expertise dans le domaine de l'immigration et des relations interculturelles;
- il travaille sur les pratiques de gestion de la diversité dans les entreprises, avec une attention particulière portée aux PME;
- il réunit et conseille, à travers un réseau virtuel de partage des connaissances, les médias et l'industrie publicitaire pour une meilleure représentation et un meilleur traitement de la diversité ethnoculturelle;

- il travaille à l'implantation d'un réseau virtuel d'exportation des produits du meuble dans deux pays aux économies émergentes (les Émirats arabes unis et la Chine) en partenariat avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ);
- il conseille le gouvernement pour une gestion optimale de la diversité ethnoculturelle dans différents milieux;
- il bénéficie, par sa loi, d'une indépendance et d'une capacité critique face au gouvernement; notamment il devait contribuer à l'évaluation des actions inscrites dans le plan gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*, justement en raison de cette indépendance;
- il compte 15 membres nommés par le gouvernement provenant de diverses régions du Québec, et d'origines diverses. Ces derniers ont une connaissance fine des réalités entourant la diversité ethnoculturelle, et ils évoluent dans des réseaux qui contribuent à nourrir les réflexions sur ces questions de manière commune. À travers leurs activités, les membres sont ainsi amenés à trouver des solutions aux problèmes entourant, notamment, l'inclusion sociale et économique des minorités ethnoculturelles d'où ils influencent les orientations et les travaux du Conseil. Ils s'acquittent de leurs responsabilités de manière bénévole;
- dans une perspective de création de la richesse, il représente un incubateur de la gestion quotidienne de la diversité dans ses défis, ses obstacles et ses réussites.

Depuis 2003, le Conseil a développé le concept de gestion de la diversité ethnoculturelle, celle-ci étant un enjeu important dans une société de plus en plus diversifiée où l'on accroît les niveaux d'immigration sans toujours prendre les moyens pour s'assurer de l'intégration des immigrants. Le Conseil a beaucoup insisté sur l'urgence de réduire les écarts entre les minorités ethnoculturelles et le groupe majoritaire, qu'il s'agisse des taux de chômage ou des niveaux de revenus, par exemple.

En 2007, le Conseil a publié un *Avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle*. Dans cet Avis, il considère que la diversité ethnoculturelle et sa prise en compte sont complexes. Le problème majeur identifié par le Conseil était qu'il ne semble pas exister « *une réelle coordination en matière de gestion de la diversité entre les divers acteurs de l'État, de la société civile et du marché, ni entre les acteurs de chacune de ces sphères* »[37] pour une meilleure intégration économique et sociale de la diversité. C'est pourquoi il recommandait au gouvernement de développer une saine gestion de la diversité ethnoculturelle en élaborant des politiques intégrées sur le marché du travail et dans le domaine de la lutte aux discriminations.

En somme, le Conseil soutient que les politiques d'intégration doivent permettre l'inclusion politique, l'égalité au plan socioéconomique et l'équité en matière culturelle et religieuse. Dans sa dernière planification stratégique, le Conseil entendait se pencher sur la gestion de la diversité dans son sens large, incluant donc d'autres catégories sociales à risque d'exclusion et pas uniquement celles identifiées aux minorités ethnoculturelles.

---

[37] Conseil des relations interculturelles. *Avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle – Résumé*, Gouvernement du Québec, 2007, p. 7.

Le Conseil est un partenaire incontournable, entre autres, pour trois raisons :

1. il est une instance relevant de la ministre, mais ayant un statut indépendant vis-à-vis de cette dernière et du MICC. Il peut faire des analyses et soumettre des recommandations en dehors des cadres et des directives ministérielles. Il peut aborder des problématiques qui sont écartées d'emblée par le MICC. En y étant intégré, le Conseil perdra son pouvoir de choisir les problématiques sur lesquelles il veut se pencher, c'est-à-dire celles amenées par les minorités ethnoculturelles qui voient dans le Conseil un accès privilégié en raison de sa souplesse et de sa disponibilité. Une structure comme un ministère ne reflète pas cette perception.
2. En matière de traitement de l'information, malgré qu'il n'offre pas de services directement à la population, le Conseil génère des connaissances par ses études qu'il peut librement diffuser par la suite, sans demander la permission au MICC et sans complaisance. Dorénavant, ce dernier aura toute la latitude pour contrôler l'information et sa diffusion concernant ses politiques et l'évaluation qu'il en fera.
3. La plus-value que le Conseil apporte à la ministre est un principe de réflexivité qui lui permet de faire de la recherche prospective et de restaurer la légitimité de l'intervention de l'État.

Dans de nombreux pays, des espaces de dialogue sont ouverts. « *À chaque palier gouvernemental, dans l'ensemble des organisations publiques et dans la plupart des secteurs, les instruments d'action publique de type informatif et communicationnel visant la délibération ou la participation publiques se multiplient et s'installent plus que jamais au cœur de la gouvernance de nos sociétés et de la vie démocratique au quotidien* »[38]. En dessinant une nouvelle perspective du rapport entre l'État et la société, en réconciliant leadership institutionnel et engagement communautaire, cette évolution restaure la légitimité de l'intervention de l'État et installe une démocratie participative à temps plein.

Voici des exemples concrets et récents d'espaces de dialogue que le Conseil a réalisés :

- en 2004, le Conseil a eu une influence sur les politiques publiques avec son Avis sur la laïcité et la diversité religieuse. Le Conseil a sensibilisé la ministre à la progression des minorités religieuses au Québec et à leur prise en compte par l'État, au-delà du principe de séparation de la religion et de l'État.
- En 2005, son mémoire sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, qui a donné lieu à des programmes précis pour favoriser une meilleure intégration socioéconomique de ces communautés.
- En 2006, le Conseil a diffusé un modèle de lutte contre le racisme et la discrimination, et en 2007 un avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité qui ont permis de définir ce que représente la diversité ethnoculturelle et les principes de sa gestion. Plusieurs de ces principes ont été repris par divers ministères; de plus, ces deux documents soumis à la ministre ont eu une influence sur la politique et le plan d'action *La diversité : une valeur ajoutée*.

---

[38] Téléscope, « Le transfert intergénérationnel des connaissances », *L'Observatoire de l'administration publique*, ENAP, Québec, vol.16, n°.1, hiver 2010, p. V.

- En 2007, l'Avis sur les niveaux d'immigration préconisait une croissance des niveaux, parallèlement à des mesures visant à assurer l'intégration des nouveaux arrivants.
- En 2008, un rapport faisant état d'une recherche-action sur les bilans de compétences et en 2009 le rapport faisant état du projet EDIT – Entreprises diversifiées et talentueuses – mené auprès d'entreprises québécoises de juin 2007 à novembre 2008. Certains éléments de ces deux rapports ont été retenus par le MICC.
- La publication de *Commentaires et pistes de réflexion suite aux événements survenus dans l'arrondissement de Montréal-Nord*, qui recommandait un examen des pratiques policières à l'égard des jeunes, particulièrement ceux identifiés à une minorité visible, un examen de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, en insistant pour que la lutte au décrochage scolaire devienne une priorité.
- Un *Texte de réflexion sur les pratiques liées à la démocratie et à la gouvernance au sein des commissions scolaires*, qui a bien démontré que les régions administratives à forte participation étaient celles qui avaient le plus haut taux de décrochage scolaire et, qu'inversement, celles à faible participation avaient un plus faible taux de décrochage. Par conséquent, le Conseil recommandait de poser la réussite scolaire en indicateur de performance des politiques publiques.
- Dans le cadre de la commission parlementaire concernant le projet de loi 16, *Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle*, le Conseil allait encore plus loin afin de pouvoir mieux réaliser sa mission. En effet, il souhaitait une révision de sa propre loi afin qu'il puisse conseiller non seulement la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, mais aussi l'ensemble des ministres sur les questions touchant la diversité ethnoculturelle. Cela lui apparaissait essentiel, entre autres, pour ce qui est de la coordination des efforts gouvernementaux en la matière. Avec l'annonce de l'abolition du Conseil, on se retrouve aux antipodes.

ATTAQUER L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE ET SON ACTION CORRECTRICE DES INÉGALITÉS : UN VIEUX RÉFLEXE HISTORIQUE DEVANT LE CHANGEMENT

Ces dernières années, dans plusieurs pays, la tendance est au retrait de l'interventionnisme de l'État dans l'économie. Or, depuis une vingtaine d'années, la remise en question des consensus nationaux en matière d'égalité sociale contribue, d'un côté, à diffuser l'idée que la citoyenneté active ou la liberté individuelle ne nécessite « *pas* » ou ne nécessite « *plus* » une intervention de l'État sur les inégalités sociales. D'un autre côté, comme le rapportent plusieurs auteurs[39], un important sentiment de méfiance des citoyens envers les gouvernements s'impose sur la scène politique de plusieurs sociétés où de plus en plus d'entre eux se disent étrangers « *aux processus politiques conventionnels ainsi qu'aux formes parlementaires de représentation* »[40].

Avec de nouvelles idées, plusieurs gouvernements ont adopté une direction et une vision différentes dans la définition du rôle de l'État, des citoyens, des marchés et des communautés. Mais à titre de question, ces choix ont-ils généré de la prospérité

[39] Notamment : D. Laycock et G. Clarke (2002), Bourdieu, P. (1997) ou R. D. Putnam (1995).
[40] Laycock, D. et G. Clarke, « Framing the Canadian Social Contract: Integrating social, economic and political values since 1940, » C.P.R.N. inc., *Discussion paper* no. P 02, Ottawa, 2002, p. 2.

économique ou une croissance forte et durable? « *Peut-on en effet aujourd'hui exercer une gouverne efficace et durable sans recueillir l'avis des citoyens et des groupements qui les représentent* »[41].

Le Conseil est d'avis qu'il est important de préserver, dans un tel contexte de défis et de changements, des instances collectives qui font office de forums de discussions et de débats stratégiques pour stimuler l'innovation, la recherche de solutions et travailler à l'harmonisation des rapports sociaux dans un contexte de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante.

Les questions entourant la diversité ethnoculturelle croissante sont très importantes en termes d'enjeu sociétal. Abolir le Conseil des relations interculturelles est un bien mauvais message qu'envoie le gouvernement du Québec, d'autant plus que nous sommes à l'ère où l'on devrait déjà parler d'analyse différenciée selon les origines.

Le Conseil constitue un lieu d'accumulation de connaissances obtenues sur le terrain et reflétant les réalités quotidiennes vécues par les minorités ethnoculturelles. C'est ce qui lui permet d'examiner les relations intracommunautaires et intercommunautaires et, ultimement, d'agir positivement sur celles-ci. Le Conseil amène une valeur ajoutée avec la contribution de personnes attachées à leur milieu respectif, qui n'ont pas un intérêt pécuniaire ou personnel dans l'activité et qui travaillent à faciliter la pleine participation à la vie collective de tous les individus ou groupes composant la diversité ethnoculturelle, dans le respect des valeurs communes. L'idée est de bâtir un Québec inclusif, et non de diviser, ce qui risquerait de se produire advenant la disparition du Conseil. En effet, dans quel lieu les diverses communautés pourront-elles s'exprimer, et qui s'exprimera en leur nom auprès du MICC ou du gouvernement?

Au contraire, n'aurait-il pas fallu accroître la capacité du Conseil à agir sur la problématique de la diversité ethnoculturelle? N'est-ce pas ce que suggérait le rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement raisonnable lorsqu'il préconisait la création d'une instance paragouvernementale qui aurait pu relever du Conseil afin d'offrir un soutien aux différentes institutions en matière de gestion de la diversité? Sa première recommandation n'était-elle pas de donner plus de moyens au Conseil afin qu'il puisse mieux réaliser sa mission?[42]

Les gains associés à la disparition du Conseil risquent, pour le gouvernement du Québec, de se traduire en pertes si les problèmes entourant l'intégration des minorités ethnoculturelles croissent en raison de son éloignement encore plus grand des réalités du terrain, mais aussi à cause d'une difficulté plus grande encore à harmoniser les relations interculturelles dans un souci de cohésion sociale. À cet égard, l'UNESCO, dans son dernier rapport mondial, insiste sur la nécessité d'investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel. Ce n'est pas le message que l'on reçoit ici du gouvernement du Québec.

---

[41] Téléscope, *Op. cit*, p. V.

[42] Bouchard, G. et C. Taylor, *Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation*, Gouvernement du Québec, 2008, 307 p.

Le Conseil est persuadé de la légitimité de son rôle dans un Québec créateur de richesse collective, car il y a beaucoup de travail à faire pour construire l'économie de l'avenir qui passe, entre autres, par une meilleure intégration des personnes immigrantes.

Pour l'ensemble des raisons évoquées, nous demandons au gouvernement du Québec de revenir sur sa décision d'abolir le Conseil des relations interculturelles.

ANNEXE 1- LES MEMBRES DU CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Présidente :

M^me^ Patricia RIMOK

Membres :
M^me^ Marie-Luce AMBROISE
M. Abderrahmane BÉNARIBA
M^me^ Geneviève BOUCHARD
M. Karim DAABOUL
M^me^ Sylvie FONTAINE
M. Shah Ismatullah HABIBI
M^me^ Danielle LEMIRE
M. Bogidar PÉRUCICH
M. Stephan REICHHOLD
M. Witakenge Benoît SONGA
M. Terry TATASCIORE

Sous-ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles :

M^me^ Marie-Claude Champoux (sans droit de vote)